

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ou CONFIRMATION D'INSCRIPTION AU CLUIPP

(Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance)

Le CLUIPP en quelques mots

Dans chaque port existe un Conseil Portuaire représentant l'ensemble des usagers. Les plaisanciers forment, au sein de ce conseil le Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUIPP), qui se réunit une fois par an. Il est institué par le Code des Transports (article R 5314-19) et sa participation au Conseil Portuaire définie par l'article R 5314-14 du même code.

Chaque titulaire d'un contrat d'abonnement aux redevances annuelles d'amarrage et les bénéficiaires d'un titre de location supérieur à six mois, délivré par le gestionnaire du port, dispose d'une voix pour désigner les représentants des plaisanciers au sein de ce conseil. La liste de ces titulaires ayant adhéré au CLUIPP est tenue à jour par le gestionnaire du port.

Les représentants élus en mars 2022 pour la période 2022-2026 sont :

- Monsieur Bernard Mogin pour Toulon Darse Nord, Vielle Darse et Port Saint Louis
- Monsieur Robert Volsy pour Saint Mandrier
- Monsieur Marc Protin pour La Seyne

Si vous souhaitez vous inscrire ou confirmer votre inscription au CLUIPP, merci de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous daté et signé avec votre contrat.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ou CONFIRMATION D'INSCRIPTION AU CLUIPP

NOM DE L'USAGER :

NOM DU BATEAU :

LIEU DE STATIONNEMENT :

Société Nautique :

ADRESSE :

N° DE TELEPHONE

ADRESSE MAIL

Je soussigné, souhaite que mes coordonnées complètes (Nom, adresse, e-mail, téléphone et Société Nautique d'appartenance), soient enregistrées dans le fichier des adhérents au CLUIPP et soient communiquées au représentant élu du CLUIPP pour mon port d'attache.

DATE

SIGNATURE